

REUNION DU 10 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le mardi dix avril, à 19 h 00 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Samuel DUMAS, Maire.

Etaient présents : Samuel DUMAS, Maire, Pierre VALOGNES, 1^{er} Adjoint (pouvoir de Jean-Jacques COLLEVILLE), Catherine LEVEQUE, 2^{ème} Adjoint (pouvoir de Pierre-Yves LE BERRE), Monique FERRUT, Pascal FREMONT, Sylviane GOIN, Nicole LALLEMAND, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Jean-Jacques COLLEVILLE (pouvoir à Pierre VALOGNES), Véronique RICHARD, Pierre-Yves LE BERRE (pouvoir à Catherine LÉVÈQUE) Corinne DURAND Conseillers Municipaux.

Madame Catherine LÉVÈQUE a été élue secrétaire.

Dates de convocation et d'affichage : 03/04/2012.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 07. - votants = 09.

2012 - 010

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2011, ainsi que le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal.

Les résultats sont les suivants :

• excédent de fonctionnement	236 157,69 €
• excédent d'investissement	<u>266 161,92 €</u>
soit un résultat global de	502 319.61 €

2012 - 011

SUBVENTIONS 2012

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes, pour l'année 2012 :

- A.D.M.R.	80 €
- Amicale des Retraités	250 €
- Association La Vallière	80 €
- Foyer Jacques Cornu	160 €

2012-012

TAUX D'IMPOSITION 2012 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIÈRES

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour 2012 de la taxe d'habitation et des taxes foncières ainsi :

<i>Taxes</i>	<i>Taux</i>
Taxe d'habitation	11,57 %
Taxe foncière	20,90 %
Taxe foncière non bâtie	27,68 %

2012-013

BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012, présenté par Monsieur le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 556 217 € en section de fonctionnement
- 403 523 € en section d'investissement.

2012-014

IEMP MME VANINSBERGHE Fabienne

Le Conseil Municipal décide de maintenir l'Indemnité d'exercice de Mission de Préfecture de Madame VANINSBERGHE Fabienne. Celle-ci s'élève à 53,58 € et lui sera versée en intégralité pendant sa période de ½ traitement, à compter du 1^{er} avril 2012.

2012-015

INDEMNITÉS DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints du Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités des adjoints comme suit :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1015
Moins de 500	6,6

Cette indemnité sera versée **mensuellement**.

Cette délibération annule et remplace celle du 14 mars 2008 visée en Sous Préfecture le 08 avril 2008

2012-016

DÉLÉGATION A MONSIEUR LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L 2122-22 ;

Le Conseil Municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

2012-017

AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide émanant de Monsieur et Madame GOIN Jean-Claude pour le voyage qui aura lieu en Italie, auquel participe leur fille Romane GOIN et dont le coût s'élève à 300 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 76 € à Monsieur et Madame GOIN.

2012-018

AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide émanant de Monsieur et Madame DELAHAYE Daniel, pour le voyage scolaire qui aura lieu en Italie, auquel participe leur fils Alex DELAHAYE et dont le coût s'élève à 300 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 76 € à Monsieur et Madame DELAHAYE.

2012-019

PROVISION POUR RISQUE

Compte tenu des économies réalisées avec le prêt à taux révisable, pour la gendarmerie, le Conseil Municipal décide de mettre en place une provision pour risque au compte 15181, de 40 000 €. Cette provision pourra être reprise à tous moments en cas de nécessité et en particulier au cas où les taux d'emprunt augmenteraient de façon importante.

2012-020

DEMANDE SUBVENTION

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour demander auprès du Conseil Général une subvention pour la création des pistes cyclables et signer tout document nécessaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil décide d'installer la wi-fi dans la salle culturelle et retient la proposition d'Androme informatique
-

S. DUMAS

P. VALOGNES

C. LEVEQUE

M. FERRUT

P. FREMONT

N. LALLEMAND

S. GOIN